



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Abondance-indesirable>

L'ENQUETE DE « QUE CHOISIR » :

Abondance indésirable

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1976 à 1987 - Année 1986 - N° 847 - juillet 1986 -

Date de mise en ligne : mercredi 24 juin 2009

Date de parution : juillet 1986

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Depuis des dizaines d'années la « Grande Révolte » dénonce la misère dans l'abondance et la destruction des produits alimentaires dans le même temps où des millions de personnes ont faim, même dans les pays dits riches, et où des centaines de milliers d'autres meurent dans les contrées du tiers-monde. Aujourd'hui nous recevons le renfort de grandes vedettes du spectacle et surtout du mouvement consumériste.

Parti des Etats-Unis où, dans les années 50, l'avocat Ralph Nader s'était rendu célèbre par ses luttes judiciaires contre les producteurs sans scrupules, le mouvement s'étend maintenant largement en Europe. En France l'Union Française des Consommateurs avec ses unions locales et son mensuel « Que Choisir ? » (1) contribue largement à la défense des acheteurs que nous sommes tous. Dans sa livraison du mois d'avril 1986 la revue publie un article intitulé : « Le décret Coluche - stocks européens - surproduction alimentaire » où l'on pourra regretter l'emploi du terme surproduction s'agissant de nourritures bien nécessaires à la survie des populations. Mais le contenu du dossier offre un panorama souvent nouveau sur l'ampleur de « l'assainement des marchés » auquel se livrent notre pays et la C.E.E. (Communauté Économique Européenne) d'une manière parfaitement organisée, codifiée et gérée, sans compter les pertes qui résultent de la mauvaise conservation des denrées périssables, et des actions menées par certains producteurs mécontents de baisses de prix ou d'importations qu'ils jugent intempestives.

« Que Choisir ? » assure que dix mille tonnes de pommes de terre ont été ainsi déversées dans les rues bretonnes en février dernier.

Mais, par les voies maritimes, 284 200 tonnes de fruits et 25 500 tonnes de légumes ont été retirés du marché, en France, pour la seule année 1984. Dans la C.E.E., les retraits s'accroissent, en moyenne, à 1,3 million de tonnes annuellement. Il est prévu qu'une partie de ces denrées doit faire l'objet d'une distribution gratuite aux organismes sociaux et aux personnes défavorisées, mais de 1970 à 1983, par exemple, précise la revue, 2,7 % des retraits de pommes ont été distribués, alors que 26,2 ont été détruits on se rend compte de l'ampleur. Un tableau montre que la tendance est à l'aggravation au cours des dix dernières années. « A se demander même si certaines récoltes ne sont pas d'origine produites pour les retraits », ajoute notre confrère, « en 1983-84 60,3 % des mandarines, 24,5 des oranges, 47,5 % des citrons produits par la C.E.E. ont été retirés du marché. » Poursuivons la citation :

« Certes en matière de fruits et de légumes, l'offre est difficilement maîtrisable, les résultats d'une récolte difficiles à prévoir. C'est la faute de la météo, et puis les fruits c'est périssable ! Quand il y en a trop, on les retire : l'idée directrice est qu'une baisse des prix ne fera pas augmenter de façon sensible la consommation. La production n'aura donc pas de débouchés et le revenu des producteurs s'effondrera.

Mais les fruits et légumes ne sont pas un cas isolé. Les excédents européens touchent la plupart des produits agricoles : il y a aujourd'hui en attente 22,8 millions de tonnes de céréales dans les greniers de la C.E.E., un million de tonnes de beurre et 720 000 tonnes de viande bovine dans les frigos.

Résultats : les consommateurs ne profitent que très partiellement des baisses de prix puisque les cours sont maintenus artificiellement à des niveaux élevés. Ils paient ce qu'ils achètent et ils paient aussi, par le biais de leurs impôts, ce qu'ils n'achètent pas. Globalement, entre 1979 et 1982, les retraits de fruits et légumes ont coûté en moyenne un milliard de francs par an au budget de la C.E.E., ce chiffre s'est élevé à deux milliards en 1983. Les coûts de stockage du beurre se chiffrent à 4,8 milliards de francs par an, ceux de la viande bovine à 6,5 milliards, ceux des céréales à 5,3 milliards.

LE PARTAGE SELON COLUCHE

La surproduction est un problème structurel : elle demande des réponses à long terme, l'adoption de mécanismes permettant de mieux ajuster l'offre à la demande. Pourtant devant ces stocks de nourriture qui ne servent à rien et qui coûtent cher, devant toutes ces denrées perdues ou détruites alors que 600 000 personnes n'ont pas assez à manger, comment ne pas penser que le partage est mal fait ?

Le 20 février dernier, Coluche est allé à Strasbourg au Parlement européen s'étonner de ce que les Européens « n'aient pas à bouffer », alors que la production est largement excédentaire. Depuis l'hiver dernier, à son initiative, six cents « restaurants du c-Sur » animés par des bénévoles se sont ouverts en France afin de servir des repas à ceux qui justement « n'ont pas à bouffer ». Coluche a sollicité des dons auprès des entreprises agro-alimentaires, racheté des surplus par le biais notamment du ministère de la Solidarité nationale pour faire fonctionner ces restaurants jusqu'au printemps au moins.

L'amuseur en salopette s'est soudain senti l'âme d'un salutiste et tout le monde a craqué : la droite, la gauche et le show-business cohabitent quatre heures sur un plateau de TF1 le 26 janvier dernier et 20 millions de francs tombent dans la scierie des restaurants du cœur. L'exemple se propage en Belgique (trente-neuf restaurants), en Allemagne (deux pour l'instant), en Angleterre, en Espagne et en Hollande.

Les députés français, toujours à l'initiative de Coluche, déposent un texte à l'Assemblée nationale qui prévoit une réduction d'impôts pour les dons faits en faveur des associations luttant contre la pauvreté, en Europe comme dans le tiers-monde. Au Parlement européen, les députés socialistes proposent une résolution identique.

Bien sûr, Coluche n'a rien inventé. Il a simplement eu le mérite de mettre sur la place publique une situation absurde : la surproduction et le gaspillage face à la faim et à la misère. Mais il aurait tout aussi bien pu ne jamais s'en préoccuper !

Son analyse est également économique : si on lui donnait les surplus de beurre de la C.E.E., ça ferait des tartines pour les pauvres et ça coûterait 6 F de moins par kilo à la collectivité puisqu'on économiserait sur les coûts de stockage qui sont très élevés. D'autre part, son initiative ne perturberait pas les marchés et n'aurait donc pas d'influence néfaste sur le revenu des producteurs puisque les surplus seraient distribués à des gens qui de toute façon ne pourraient acheter puisqu'ils ne sont pas solvables.

Certaines associations dont l'UFC dénoncent depuis des années le gaspillage, la surproduction et les méfaits de la politique agricole commune. Les pouvoirs publics ne restent pas indifférents. M. Brégovoy a souhaité voir se développer la distribution gratuite des excédents. Une cellule « pauvreté » au ministère de la Solidarité, relayée au niveau des préfectures par des cellules de même nom, travaille en liaison avec les associations caritatives.

Des surplus de pommes, de lait, de pruneaux, de beurre, de viande, de pommes de terre ont ainsi été redistribués par ce biais ces derniers mois ».

« Que Choisir ? » ne précise pas si le nouveau gouvernement est disposé à reprendre ces dispositions. En tous cas, les radios et télévisions nationales continuent à présenter comme des victoires françaises les augmentations de prix « obtenues » à Bruxelles par le ministre de l'agriculture d'ailleurs ancien président de la F.N.S.E.A. (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles)

! C'est tout dire !

Le mensuel de l'U.F.C. examine ensuite une autre forme de palliatif à ces excès :

BANQUES ALIMENTAIRES : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE

C'est associatif encore, les banques alimentaires, créées en France depuis décembre 1984 sur le modèle américain et canadien des « food banks », tentent de lutter contre le gaspillage alimentaire et de favoriser le partage. Il en existe une quinzaine en France qui travaillent en liaison avec 260 associations. Un de leurs principes fondamentaux : fonctionner sans argent.

Pour s'approvisionner, elles « récupèrent » : elles incitent par exemple les entreprises agro-alimentaires et les distributeurs à leur donner tous les produits qu'ils auraient jetés, bien qu'ils soient parfaitement consommables : les surproductions, les denrées mal conditionnées, mal calibrées, ou trop proches de la date limite de vente pour emprunter les circuits de distribution classiques. Des contraires sont effectués bénévolement par la répression des fraudes. Autres actions à plus petite échelle : les récupérations des plats non consommés dans les cantines, des sandwiches et plateaux repas

du TGV.

Les banques alimentaires tentent aussi de « provoquer le don », En quatorze mois, elles ont ainsi recueilli 1400 tonnes de nourriture sans déboursé un centime. Cependant, elles n'assurent pas la redistribution car elles s'estiment non compétentes en ce domaine. Elles passent par les associations dont c'est la vocation, pour faire parvenir cette aide alimentaire aux gens en difficulté.

L'aide alimentaire se fait donc sous trois formes :

- le colis remis aux familles afin de préserver leur intimité familiale. On cherche à équilibrer le contenu, mais aussi à l'adapter aux ethnies et aux races.

- les restaurants sociaux,

- les repas « pain partage » dans de petits lieux d'accueil où bénévoles et personnes en difficulté partagent ensemble le repas afin de favoriser le contact et d'effacer la relation de dépendance.

En avril 1985, des députés européens - dont j'ai eu l'honneur d'être élu - avaient proposé une résolution invitant les gouvernements à susciter et favoriser l'implantation de banques alimentaires. Il est vrai qu'on n'a en pas beaucoup parlé ! Coluche lui, n'a pas besoin de démarcher les médias.

« Que Choisir ? » précise les modalités prévues pour la régulation des marchés en France et en Europe :

LES MECANISMES DE RETRAIT DE FRUITS ET LEGUMES

Les mécanismes de retrait dans le secteur des fruits et légumes ont été instaurés en France par la loi d'orientation de 1962 et repris au niveau européen en 1966. Onze produits peuvent en bénéficier : les pommes, les poires, les pêches, les oranges, les mandarines, les citrons, les raisins de table, les abricots, les tomates, les choux-fleurs et les aubergines.

Les retraits ne peuvent être opérés qu'à certaines dates variables selon le produit. Seuls sont indemnisés les membres de groupements de producteurs et les producteurs indépendants soumis à l'extension de règles, et seulement pour les produits respectant les règles de normalisation.

L'indemnisation se fait sur la base d'un prix de retrait fixé par le Conseil des ministres de l'Agriculture de la C.E.E. qui se situe environ entre 20 et 50 % du prix normal du marché.

Le financement est assuré par le FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole) par l'intermédiaire pour la France de l'ONIFLHOR (Office national interprofessionnel des fruits et légumes et de l'horticulture, créé en 1982). Les produits ayant fait l'objet de retrait sont soit distribués gratuitement à des organismes sociaux ou des personnes défavorisées, soit distillés, soit orientés vers l'alimentation animale soit purement et simplement détruits.

Il ne fallait pas attendre de la part d'une publication consacrée à la défense des consommateurs dans le cadre du système économique actuel une prise de position en faveur de nos solutions.

Néanmoins nous avons fait le nécessaire pour que les responsables en soient informés.

Il ressort de l'étude publiée une prise de conscience plus avancée, de la part de cette union de consommateurs, des véritables problèmes économiques qui régissent la vie journalière des simples citoyens. L'on peut constater une pénalisation des idées qui nous sont propres : « Les contribuables paient deux fois les produits, une fois à l'achat, une autre fois avec leurs impôts », dans le système actuel, seuls les besoins solvables sont pris en compte ; il y a une reconnaissance très claire du fait inadmissible de la faim devant une production pourtant convenable et de l'insuffisance des mesures proposées.

A nous tous de faire en sorte que les pas suivants, menant vers l'économie distributive, puissent être franchis sans trop tarder.

(1) : U.F.C. - Que Choisir 14 rue Froment 75555 Paris Cedex II.